Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 022-212202840-20251124-2025_11_09-DE

Concerne bien le REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT **COMMUNE DE SAINT-CONNAN**
CÔTES D'ARMOR

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : lundi 24 novembre 2025

Nombres de membres : 10 Nombres de présents : 08
L'an deux mil vingt-cinq, le 24 novembre à 19h00

Les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de M. Jean-Yves PHILIPPE, maire

Présents : PHILIPPE Jean-Yves, LE GUENNIC Yannick, SÉRANDOUR Christelle, LOPIN Roger, MÉLOU Marie-Hélène, LE BARS Michel, HILLION Anthony, LUCAS Gwenn,

Absents excusés : LE FOLL Michel, HUBY Amélie

Secrétaire de séance : LE GUENNIC Yannick

Date de convocation : 17 novembre 2025 Date d'affichage : 17 novembre 2025

2025-11-09 : Créances irrécouvrables : admission en non-valeur

M. Le Maire informe les membres du conseil que le comptable public lui a communiqué une liste de créances irrécouvrables à admettre en non-valeur au titre du budget commune 2025, pour un montant de 2169.76€. Il précise que ce sont des sommes qui sont mises « en provision » dans la perspective où elles ne seraient pas recouvertes.

Il précise qu'il s'agit de créances anciennes, parfois prescrites et dont les perspectives de recouvrement sont nulles. Il s'agit des titres :

EXERCICE	PIÈCE	TOTAL	NATURE	MONTANT
2019	T-269-1	BELLOT Lalia	83-Cantine enfants	25,80
2019	T-161-1	BELLOT Lalia	83-Cantine enfants	28,38
2019	T-203-1	DELANNOY LAHAEYE Dani	99-Revenus des immeubles	14,71
2019	T-213-1	DELANNOY LAHAEYE Dani	99-Revenus des immeubles	424,71
2020	T-231-1	GUILLOUX OLIVE ET HEL	99-Revenus des immeubles	0,40
2019	T-231-1	LOSTYS Alexis	99-Revenus des immeubles	80,00
2019	T-235-1	STEINER Philippe	95-Taxe enlèvement ordures ménagères	35,00
2019	T-128-1	STEINER Philippe	99-Revenus des immeubles	71,38
2019	T-98-1	STEINER Philippe	99-Revenus des immeubles	71,38
2019	T-82-1	STEINER Philippe	99-Revenus des immeubles	71,38
2019	T-140-1	STEINER Philippe	99-Revenus des immeubles	71,38
2019	T-5-1	STEINER Philippe	99-Revenus des immeubles	71,38
2019	T-37-1	STEINER Philippe	99-Revenus des immeubles	71,38
2019	T-49-1	STEINER Philippe	99-Revenus des immeubles	71,38
2019	T-215-1	STEINER Philippe	99-Revenus des immeubles	75,34
2019	T-187-1	STEINER Philippe	99-Revenus des immeubles	76,34
2019	T-205-1	STEINER Philippe	99-Revenus des immeubles	76,34
2019	T-240-1	STEINER Philippe	99-Revenus des immeubles	75,34
2019	T-275-1	STEINER Philippe	99-Revenus des immeubles	75,34
2020	T-115-1	STEINER Philippe	99-Revenus des immeubles	75,34
2020	T-101-1	STEINER Philippe	99-Revenus des immeubles	75,34
2020	T-93-1	STEINER Philippe	99-Revenus des immeubles	75,34

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 022-212202840-20251124-2025_11_09-DE

2020	T-80-1	STEINER Philippe	99-Revenus des immeubles	75,34
2020	T-4-1	STEINER Philippe	99-Revenus des immeubles	75,34
2020	T-13-1	STEINER Philippe	99-Revenus des immeubles	75.34
2020	T-52-1	STEINER Philippe	99-Revenus des immeubles	75.34
2020	T-142-1	STEINER Philippe	99-Revenus des immeubles	77.51
2020	T-280-1	STEINER Philippe	99-Revenus des immeubles	77.51

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- ACCEPTE les admissions en non-valeur des titres pour un montant total de 2169.76 €
- AUTORISE le maire à signer tous les documents nécessaires à la régularisation de cette situation

Ainsi fait été délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Yves PHILIPPE